

DECISION N° 94-2022

Portant délégation du droit de préemption urbain à l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'acquisition d'un bien immobilier non bâti cadastré AL 340

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 210-1 ; L. 211-2 ; L. 213-3 et L. 300-1 et suivants ;
Vu la délibération du Conseil Municipal instituant le droit de préemption ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner établie par Maître Nadine MICHEL-PORCHER, notaire à Bernay en date du 2 juin 2022 et réceptionnée à cette date en mairie concernant la cession, pour un prix de 149 000 €, d'un terrain nu situé à Bernay, lieu-dit Bois du Cour cadastrée section AL 340 d'une contenance de 29 843 m², appartenant à Madame DUTHEIL épouse DANNEELS.
Vu le plan local d'urbanisme de la Ville de Bernay,

Considérant le projet de l'IBTN sur le terrain cadastré AL 340,
Considérant que la Ville souhaite déléguer, comme l'y autorise l'article L. 213-3 du Code de l'Urbanisme, l'exercice de son droit de préemption afin de ne pas freiner la réalisation de projets d'intérêt général sur le territoire de la Ville ;
Considérant que Madame le Maire peut déléguer, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, l'exercice de son droit de préemption à un établissement public y ayant vocation ;
Considérant en l'espèce, le bien proposé à l'aliénation ne présente pas d'enjeu pour la Ville mais permettrait par sa situation géographique et ses aménagements de réseaux le développement d'une aire d'accueil des gens du voyage par l'IBTN
Considérant de ce fait que la Ville souhaite déléguer l'exercice de son droit de préemption à l'IBTN sur la parcelle cadastré AL 340 à Bernay

DECIDE :

DE DELEGUER l'exercice du droit de préemption à l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'acquisition d'un terrain nu situé à Bernay, lieu-dit Bois du Cour cadastrée section AL 340 d'une contenance de 29 843 m², appartenant à Madame DUTHEIL épouse DANNEELS sur le territoire de la Ville de Bernay